

RM/PW

## ARRETE DE POLICE LOCALE

N° 121/2012 - 30/2012/POL du 31 mai 2012

**OBJET** : Modification de l'arrêté sur la réglementation des parcs, jardins, promenades, espaces de jeux et autres espaces verts de la commune

**Le Maire de la Ville d'ILLZACH,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU les articles L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2 à L. 2213-4 du "Code Général Des Collectivités Territoriales",
- VU l'article 610-5 du "Code Pénal",
- VU l'article L. 211-16 du "Code Rural",
- VU l'Arrêté de Police n° 43/97 du 18 décembre 1997 relatif à la réglementation des parcs, jardins, promenades, espaces de jeux et autres espaces verts de la Commune d'ILLZACH,
- VU l'Arrêté de Police n° 566/2007 – 101/2007/POL du 14 décembre 2007,

**CONSIDERANT** que dans un souci de protection des espaces verts à usage public, il convient d'en réglementer l'accès et l'utilisation,

## ARRETE

**Article 1** Le 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 de l'arrêté n° 566/2007 – 101/2007/POL du 14 décembre 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

***"Tout allumage de feux est formellement interdit, y compris à l'aide d'appareils spécifiques (barbecues)"***

**Article 2** Les usagers seront informés de cette disposition par une signalétique spécifique mise en place aux endroits appropriés par les soins des services techniques de la Ville.

5

**Article 3** Le Directeur Général des Services de la Ville d'ILLZACH et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MULHOUSE
- Monsieur le Procureur de la République de MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ILLZACH
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de MULHOUSE
- Monsieur le Chef de Centre du C.I.S. d'ILLZACH
- Madame le Directeur Général des Services
- Service Technique
- Affichage
- Archives
- Police Municipale

Illzach, le 31 mai 2012  
Le Maire,  
Signé  
Daniel ECKENSPIELLER

**AMPLIATIONS TRANSMISES A :**

- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MULHOUSE
- Monsieur le Procureur de la République de MULHOUSE
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie d'ILLZACH
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de MULHOUSE
- Monsieur le Chef de Centre du C.I.S. d'ILLZACH
- Madame le Directeur Général des Services
- Service Technique
- Affichage
- Archives
- Police Municipale

Illzach, le 31 mai 2012  
Le Directeur Général des Services,

  
Andrée DIETHER

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le .....  
et de la Publication le **4 JUILLET 2012**

Le Maire,  
Pour le Maire  
délégué  
